



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 5344

## Texte de la question

La France s'est dotée récemment d'un certain nombre d'ordres professionnels nouveaux, comme par exemple celui des kinésithérapeutes. M. Louis Guédon demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle n'envisage pas la création d'un Ordre national de la profession d'infirmière dont l'objectif serait de rassembler l'ensemble des professionnels, d'actualiser la formulation des règles professionnelles en contrôlant leur application et de gérer l'ensemble de l'exercice de cette profession. Il lui demande si elle entend porter ce sujet à l'ordre du jour et dans quel délai.

## Texte de la réponse

Les services de la ministre de l'emploi et de la solidarité suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Actuellement, seules les professions médicales - médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes - ainsi que les pharmaciens, ont un ordre professionnel installé. Certaines professions paramédicales ont des représentants qui réclament la mise en place d'un ordre professionnel. Cette demande ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de ces professions et, bien au contraire, divise les professionnels libéraux et les professionnels salariés. Par ailleurs, les ordres existants ont entamé une réflexion sur leurs missions et le service à rendre aux usagers. Ce n'est qu'au vu de cette réflexion et qu'au terme d'une concertation avec l'ensemble des professionnels concernés qu'il pourra être envisagé d'étendre les ordres aux autres professions de santé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5344

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3656

**Réponse publiée le :** 13 avril 1998, page 2116